

## CONDITIONS D'ACCEPTATION

# Déchets souillés en fût

Code Eural	150202*
Code déchet	015019

### DESCRIPTION

Déchets souillés en fûts.

### CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES

#### Paramètres :

- Chlore : max. 1%
- Fluor : max. 0,1%
- Soufre : max. 1%
- Sodium + potassium : max. 1%
- Brome + iode : max. 0,1%
- PCB : max. 50 ppm
- Total métaux lourds : max. 5%
- Mercure : max. 20 ppm
- Si organique: max. 0.5%
- Pouvoir calorifique: max. 1.2 GJ par fût

#### Conditions générales :

- Pas de déchets radioactifs
- Pas de peroxydes organiques
- Pas de déchets de mercure métallique
- Pas d'explosifs (HP1)
- Pas de substances comburantes
- Pas de phosphides

#### Conditions d'emballage :

- Les déchets sont emballés hermétiquement dans des fûts agréés UN, d'une contenance maximale de 200 litres, avec un poids maximum de 100 kg par fût.
- Dimensions des fûts:
  - Hauteur entre 25 et 95 cm
  - Diamètre entre 20 et 65 cm
- Les emballages, y compris les palettes sur lesquelles les déchets sont empilés, sont considérés comme des emballages perdus.